

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Janvier 2017 - RAAE n° 1 du 2 janvier 2017
publié le 2 janvier 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE

Décision n° 2017-002 du 2 janvier 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise en matière de pouvoir propre de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France 001

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Service de la stratégie et de l'analyse

Arrêté du 30 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département du Val-d'Oise 009



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi

Unité départementale du Val d'Oise

DÉCISION n° 2017- 002

Subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise en matière de pouvoir propre de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

Le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France,

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2016 nommant, Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise,

Vu la délégation de signature n° 2016-0134 de Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France du 21 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Décide :

Article 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RUPRICH-ROBERT, subdélégation est donnée à :

- M. Alain BARROUL, Directeur adjoint du- travail, Responsable d'Unité de Contrôle
- Mme Pascale BOUËTTÉ, Directrice du travail, Responsable du Pôle de la politique du travail
- Mme Muriel CREVEL, Directrice du travail, Secrétaire générale
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, Responsable du Pôle 3E
- Mme Nadia EL-QADI, Directrice adjointe du travail, Responsable du Service Mutations de l'emploi et des compétences
- Mme Véronique GUILLON, Attachée principale d'Administration de l'Etat, Responsable du Service Insertion des publics en difficultés
- M. Xavier ROBERGE, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Adjoint à la responsable du Pôle 3E

placés sous l'autorité du signataire, à l'effet de signer toutes les décisions, mentionnées à l'article 2, relevant du pouvoir propre de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France au nom du directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise.

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans le département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise
Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics

Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)

Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Égalité professionnelle	
Articles L. 2242-9-1 et R 2242-10 du Code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-9 du code du travail
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention de stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)

Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Article R 2122-21 du code du travail	Décisions prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RUPRICH-ROBERT, subdélégation est donnée à :

- M. Alain BARROUL, Directeur adjoint du- travail, Responsable d'Unité de Contrôle
- Mme Pascale BOUËTTÉ, Directrice du travail, Responsable du Pôle de la politique du travail
- Mme Muriel CREVEL, Directrice du travail, Secrétaire générale
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, Responsable du Pôle 3E
- Mme Nadia EL-QADI, Directrice adjointe du travail, Responsable du Service Mutations de l'emploi et des compétences
- Mme Véronique GUILLON, Attachée principale d'Administration de l'Etat, Responsable du Service Insertion des publics en difficultés
- M. Xavier ROBERGE, Attaché Principal d'Administration de l'Etat, Adjoint à la responsable du Pôle 3E

placés sous l'autorité du signataire, à l'effet de signer toutes les décisions, mentionnées à l'article 4, relevant du pouvoir propre de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France au nom du directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise.

Article 4 :

Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1.

Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32 du code du travail	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33 du code du travail	Mises en demeure
Articles L 5121-15, L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38 du code du travail	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 5 – Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Sophie ALGALARRONDO, Inspectrice du travail
- Mme Fatima BAIBOU, Inspectrice du travail
- M. Alain BARROUL, Directeur adjoint du travail
- M. Thierry BOIROT, Inspecteur du travail
- M. Michel BOURDON, Inspecteur du travail
- Mme BRESSON Eloïse, Inspectrice du travail
- Mme Julie COURT, Inspectrice du travail
- Mme Eulalie DELCLITTE, Inspectrice du travail
- M. Bernard DUCLOS, Inspecteur du travail
- Mme Isabelle FAGOT-WYTS, Inspectrice du travail
- Mme Marielle GUEZOU, Inspectrice du travail
- Mme Delphine GUYOMARCH, Inspectrice du travail

- Mme Claire JANNIN, Inspectrice du travail
- Mme Nadège LENOIR, Inspectrice du travail
- Mme Ilana LEROY-CHINSKY, Inspectrice du travail
- Mme MASSON Elsa, Inspectrice du travail
- Mme Aurélie MULON, Inspectrice du travail
- M. Olivier PISSEMBON, Inspecteur du travail
- Mme Lucie TELBOIS, Inspectrice du travail
- Mme Alexandra VANDAMME, Inspectrice du travail
- Mme Laure WURTZ, Inspectrice du travail
- M. William WYTS, Inspecteur du travail

pour les décisions suivantes :

Dispositions légales	Décisions
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel) Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel)
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise

Article 6 : En cas d'empêchement des personnes visées à l'article 1, la subdélégation de signature est donnée à M. Philippe NOËL, Contrôleur du travail hors classe, Responsable du service des Renseignements, pour signer les décisions suivantes :

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
---	--

Article 7 : En cas d'empêchement des personnes visées à l'article 1, la subdélégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GOGNALONS, Inspecteur du travail, Responsable du Service SCT et à Mme Geneviève LEBARD, Contrôleure du travail hors classe, pour signer les décisions suivantes :

Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivants du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
---	--

Article 8 : En cas d'empêchement des personnes visées à l'article 1, la subdélégation de signature est donnée à Mme Sonia MAHÉ, Inspectrice du travail, Responsable du Service Accès à l'emploi, pour signer les décisions suivantes :

Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'éducation, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury Validation des acquis de l'expérience : recevabilité
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales (article R 6325-20)

Article 9 : la décision n° 2016-10 du 1^{er} décembre 2016 est abrogée.

Article 10 : Le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale du Val d'Oise, et les délégués désignés ci-dessus, sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à PONTOISE, le 2 janvier 2017

Le Directeur régional adjoint,
Responsable de l'Unité départementale
du Val d'Oise



Vincent RUPRICH-ROBERT



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N°

**portant modification des limites territoriales des arrondissements
du département du Val-d'Oise**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3113-1 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la proposition de modification des limites d'arrondissements et l'étude d'impact des modifications proposées du préfet du Val-d'Oise en date du 9 mai 2016 ;

Vu la délibération du conseil départemental du Val-d'Oise en date du 25 novembre 2016 ;

Vu la consultation des communes concernées par le préfet du Val d'Oise ;

Vu l'information du conseil régional d'Île-de-France, par lettre du 22 septembre 2016 ;

Considérant que la mise en œuvre du schéma régional et du schéma départemental de coopération intercommunale se traduit par des fusions ou modifications de périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, effectives, respectivement, au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les évolutions des périmètres intercommunaux nécessitent d'adapter les limites territoriales des arrondissements du département du Val-d'Oise, afin de les harmoniser et de renforcer la mission d'animation et de coordination des services de l'Etat dans les arrondissements par les sous-préfets ;

Sur proposition du préfet du département du Val-d'Oise ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

Sont retirées de l'arrondissement de Pontoise pour être ajoutées à l'arrondissement d'Argenteuil, les communes suivantes :

- commune de Beauchamp,
- commune de Bessancourt,
- commune d'Eaubonne,
- commune d'Ermont,
- commune de Franconville,
- commune de Frépillon,
- commune de Pierrelaye,
- commune du Plessis-Bouchard,
- commune de Saint-Leu-la-Forêt,
- commune de Taverny.

Sont retirées de l'arrondissement de Pontoise, pour être ajoutées à l'arrondissement de Sarcelles, les communes suivantes :

- commune de Montlignon,
- commune de Saint-Prix.

ARTICLE 2 :

Est retirée de l'arrondissement de Sarcelles, pour être ajoutée à l'arrondissement de Pontoise, la commune de Noisy-sur-Oise.

ARTICLE 3 :

En conséquence :

- l'arrondissement d'Argenteuil comprend 17 communes,
- l'arrondissement de Pontoise comprend 106 communes,
- l'arrondissement de Sarcelles comprend 62 communes.

La liste des communes par arrondissement figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

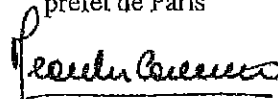
Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 5 :

Le préfet du département du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le 30 DEC. 2016

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris



Jean-François CARENCO

Liste des communes du département du Val-d'Oise (95)

Arrondissement d'Argenteuil

Argenteuil
Beauchamp
Bessancourt
Bezons
Corneilles-en-Parisis
Eaubonne
Ermont
Franconville
Frépillon
Herblay
La Frette-sur-Seine
Le Plessis-Bouchard
Montigny-lès-Corneilles
Pierrelaye
Saint-Leu-la-Forêt
Sannois
Taverny

Arrondissement de Pontoise

Ableiges
Aincourt
Ambleville
Amenucourt
Arronville
Arthies
Auvers-sur-Oise
Avernes
Banthelu
Beaumont-sur-Oise
Bernes-sur-Oise
Berville
Béthemont-la-Forêt
Boisemont
Boissy-l'Aillerie
Bray-et-Lû
Bréançon
Brignancourt
Bruyères-sur-Oise
Buhry
Butry-sur-Oise
Cergy
Champagne-sur-Oise
Charmont
Chars
Chaussy
Chauvry
Chérence
Cléry-en-Vexin
Commeny
Condécourt
Corneilles-en-Vexin
Courcelles-sur-Viosne
Courdimanche
Ennery
Épiais-Rhus
Éragny
Frémainville
Frémécourt

Frouville
Gadancourt
Genainville
Génicourt
Gouzangrez
Grisy-les-Plâtres
Guiry-en-Vexin
Haravilliers
Haute-Isle
Hédouville
Hérouville
Hodent
Jouy-le-Moutier
La Chapelle-en-Vexin
La Roche-Guyon
Labbeville
Le Bellay-en-Vexin
Le Heaulme
Le Perchay
L'Isle-Adam
Livilliers
Longuesse
Magny-en-Vexin
Marlhes
Maudétour-en-Vexin
Menouville
Menucourt
Mériel
Méry-sur-Oise
Montgeroult
Montreuil-sur-Epte
Mours
Moussy
Nerville-la-Forêt
Nesles-la-Vallée
Neuilly-en-Vexin
Neuville-sur-Oise
Nointel
Noisy-sur-Oise
Nucourt
Omerville
Osny
Parmain
Persan
Pontoise
Presles
Puisseux-Pontoise
Ronquerolles
Sagy
Saint-Clair-sur-Epte
Saint-Cyr-en-Arthies
Saint-Gervais
Saint-Ouen-l'Aumône
Santeuil
Seraincourt
Théméricourt
Theuville
Us
Vallangoujard
Valmondois
Vauréal

Vétheuil
Vienne-en-Arthies
Vigny
Villers-en-Arthies
Villiers-Adam
Wy-dit-Joli-Village

Arrondissement de Sarcelles

Andilly
Arnouville
Asnières-sur-Oise
Attainville
Baillet-en-France
Bellefontaine
Belloy-en-France
Bonneuil-en-France
Bouffémont
Bouqueval
Châtenay-en-France
Chaumontel
Chennevières-lès-Louvres
Deuil-la-Barre
Domont
Écouen
Enghien-les-Bains
Épiais-lès-Louvres
Épinay-Champlâtreux
Ézanville
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Goussainville
Groslay
Jagny-sous-Bois
Lassy
Le Mesnil-Aubry
Le Plessis-Gassot
Le Plessis-Luzarches
Le Thillay
Louvres
Luzarches
Maffliers
Mareil-en-France
Margency
Marly-la-Ville
Moisselles
Montlignon
Montmagny
Montmorency
Montsoult
Piscop
Puisseux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Gratien
Saint-Martin-du-Tertre
Saint-Prix
Saint-Witz
Sarcelles
Seugy

Soisy-sous-Montmorency
Survilliers
Vaudherland
Vémars
Viarmes
Villaines-sous-Bois
Villeron
Villiers-le-Bel
Villiers-le-Sec

